

## La culture de l'information : état des lieux et perspectives au Bénin

Par

Eustache Mègnigbêto, Documentaliste, 09 BP 477 Saint Michel, Cotonou, République du Bénin, E-mail : [eustachem@yahoo.fr](mailto:eustachem@yahoo.fr)

et

Félicien Hounwanou, Archiviste, BP 872 Abomey-Calavi, République du Bénin, E-mail : [ouegbo@yahoo.fr](mailto:ouegbo@yahoo.fr)

Résumé :

Le Bénin est classé 163<sup>ème</sup> sur 177 pays en 2006 suivant l'Indice de Développement Humain du PNUD. Sa population est très jeune ; le taux de scolarisation y est de 96% ; cependant, on ne cesse de dénoncer la baisse continue du niveau des élèves ; et, seulement un élève sur deux arrive à terminer le cours primaire. L'enseignement de l'informatique n'est pas formalisé, celui de l'utilisation des ressources en bibliothèque non plus ; l'utilisation d'aucun outil de technologies de l'information et de la communication n'est au programme officiel de formation ; les cours sur la recherche et l'évaluation de l'information n'existent pas dans le cursus scolaire. C'est dire que le système éducatif béninois tel qu'il est, ne vise pas la culture de l'information. Cet état de choses est préjudiciable aux intérêts que le pays peut tirer de l'avènement de la Société de l'information, que ce soit sur les plans économique, culturel ou social, éducatif ou de la recherche ; il compromet dangereusement les capacités des responsables futurs que forme le système à rechercher, évaluer, utiliser judicieusement l'information et produire du savoir.

Abstract :

Benin was ranked 163<sup>rd</sup> over 177 countries in the world according to the UNDP Human Development Index in 2006. Thus, during the same year, the enrolment rate in primary school was 96%; only half of pupils registered succeeds in completing the primary school level. Computer science is not officially introduced in the training programme in secondary school and there is no use or teaching of information and communication technologies, nor course on information research and evaluation. It meant that Benin educational system doesn't get ready for information literacy. That situation is a hindrance to the economic, cultural, social, education and scientific future of the country and tells on tomorrow's leaders' skills and abilities to research, evaluate and use wisely information to yield knowledge.

## Introduction

L'explosion documentaire engendrée par les progrès scientifiques et techniques et la révolution industrielle a eu des impacts énormes sur notre société et la vie quotidienne des citoyens, que ce soit dans le domaine des affaires, de l'administration, de l'industrie, de l'enseignement ou de la recherche. Les spécialisations croissantes de la recherche, les nombreux problèmes qui se posent à notre société et la nécessité de les résoudre, la démographie galopante, la démocratisation de l'enseignement surtout dans les pays en développement, les nécessités de l'enseignement et de la recherche, les besoins de prises de décisions économiques ou administratives, les besoins de l'homme tout court, font que de plus en plus le volume de l'information produite quotidiennement s'enfle. Les technologies de l'information et de la communication ont rendu faciles la production, le stockage, la manipulation, la gestion, la recherche et la communication de l'information, en même temps qu'elles ont démultiplié la capacité de l'humanité à en produire davantage.

Aujourd'hui, « Sur les « autoroutes de l'information », il est presque aussi facile de trouver une information pertinente que de boire à une pompe à incendie : certes, on ne manquera pas d'eau, mais encore faut-il ne pas se noyer ! » (UNESCO 2005, 50). L'Internet en général, et le World Wide Web en particulier, et leur mode de production de l'information, ont récemment soulevé la question de la pertinence de certains de leurs contenus. Le problème de compétences en matière de tri de l'information est ainsi posé, d'où la nécessité de former à la recherche, l'évaluation, la sélection et l'utilisation de l'information.

Dans cet article, nous nous attelons à décrire l'état de la culture de l'information au Bénin et à traiter de sa place dans les discours politiques.

## 1. Présentation du Bénin

### Profil économique et démographique<sup>1</sup>

Le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest, limité à l'Est par le Nigeria, au Sud par l'Océan Atlantique, à l'Ouest par le Togo, et au Nord par le Burkina-Faso et le Niger. Il a une superficie de 114 625 km<sup>2</sup> et compte une population estimée à environ huit millions d'habitants (en 2007)<sup>2</sup>, soit une densité d'environ 70 habitants au km (le Burkina Faso a une superficie de 272 600 km<sup>2</sup> pour une population de 13,63 millions d'habitants ; le Sénégal a une superficie de 196 000 km<sup>2</sup> pour une population de 11,94 millions d'habitants). La structure par âge de la population béninoise fait apparaître une très forte jeunesse ; en effet, 47,7% des béninois ont moins de 15 ans et autant ont entre 15 et 55 ans. Le pays compte en outre 52 femmes pour 48 hommes. En 2006, le Bénin est classé 163<sup>ème</sup> sur 177 pays dans le monde suivant l'Indice de Développement Humain (IDH) par le Programme des Nations Unies pour le Développement (la même année, le Burkina Faso est classé 174<sup>ème</sup> et le Sénégal 156<sup>ème</sup>). Le produit intérieur brut par habitant est d'environ 424 euros en 2005 (Gouvernement du Bénin 2007c, 10); un béninois sur cinq est extrêmement pauvre et deux sur cinq sont pauvres. La population est majoritairement rurale, et l'économie basée sur le secteur primaire qui contribue au PIB à hauteur de 33,27% ; le secteur secondaire contribue au PIB à hauteur de 13,29%, le tertiaire à 34,67% et les services non marchands à 17,78% (Gouvernement du Bénin 2007c, 11).

### Profil éducation et recherche

En 2002, 60% des Béninois de 15 ans et plus n'ont jamais mis pieds dans une école et 70% d'entre eux ne savent ni lire ni écrire dans leur langue maternelle (INSAE 2003). Le taux de scolarisation est de 96% en 2007<sup>3</sup> ; mais seulement la moitié des inscrits en première année du cours primaire arrivent au cours secondaire. L'enseignement est théoriquement obligatoire ; toutefois, il est devenu gratuit<sup>4</sup> au cours primaire public depuis octobre 2006. Le système d'enseignement comprend trois niveaux : l'enseignement primaire qui dure six ans, le secondaire sept ans pour l'ordre général et six ans pour le technique et le professionnel, et le supérieur qui va de deux à sept ans. L'enseignement secondaire général enregistre la majorité des élèves ; très peu s'inscrivent en effet dans les filières techniques et professionnelles, certainement à cause des faibles capacités d'accueil des établissements existants, et du mode d'entrée sur sélection par concours en vigueur. Le pays compte deux universités publiques et sept privées<sup>5</sup> ; la première université publique créée en 1970 accueille en 2007 quarante-cinq mille étudiants ; la seconde créée en 2001 en compte dix mille. Outre la Faculté des sciences de la santé, la Faculté des sciences agronomiques et l'Institut de mathématiques et de sciences physiques qui forment respectivement, depuis leur création, des docteurs en médecine, des ingénieurs agronomes (cinq ans d'études), et des docteurs en mathématiques ou en sciences physiques, tous les autres établissements formaient au diplôme de maîtrise (quatre ans d'études) au plus ; c'est seulement depuis environ dix ans que des diplômes post-maîtrise ont commencé à être délivrés dans certains autres établissements universitaires.

Certes, la recherche se fait. Mais le système de recherche ne fonctionne pas convenablement et peu de publications sont faites au plan national pour la valoriser ; les chercheurs préfèrent, en effet, utiliser les canaux disponibles en occident, pour le prestige et une meilleure visibilité. Aussi, les centres de recherche ne sont-ils pas nombreux et relèvent-ils presque exclusivement de l'Université. Les chiffres des publications ne sont pas disponibles. Les statistiques de la

recherche scientifique et technique et de l'innovation technologique ne sont pas complètes, car l'utilité du brevetage n'est pas très bien perçue par tout le monde ; de même les frais d'études de dossiers découragent ; et pour cause, il y a dix ans, à peine une demande d'enregistrement était reçue par an au Centre national de la propriété industrielle (CENAPI) ; mais, depuis environ cinq ans que ces frais ont été supprimés, le CENAPI enregistre en moyenne douze demandes annuelles<sup>6</sup>.

### Profil technologies de l'information et de la communication<sup>7</sup>

La connexion du Bénin à l'Internet date de novembre 1995 (Lohento 1998). Le pays est connecté au câble sous-marin reliant l'Europe à l'Afrique depuis novembre 2002. Le câble devrait permettre un accès à l'Internet jusqu'à 60 Gigabits ; cependant la bande passante était de 47 Mégabits par seconde en 2003 ; elle est portée à 155 Mégabits par seconde le 20 avril 2007<sup>8</sup> (le Sénégal est à un Gigabits par seconde depuis septembre 2006<sup>9</sup>). Depuis lors, plusieurs prestataires de services Internet se sont installés. Le Bénin compte une dizaine de fournisseurs d'accès à l'Internet. Les cybercafés ont poussé comme des champignons avec des fortunes diverses; en effet, peu d'entre eux ont un débit acceptable et un matériel au point. Le parc informatique est estimé à 32 000 ordinateurs en 2005, soit 0,43 ordinateurs pour 100 habitants. Le nombre d'utilisateurs des services Internet est estimé à 700 000, soit 8,04 utilisateurs pour 100 habitants (80 000 pour le Burkina Faso et 650 000 pour le Sénégal). Le nombre de pages retrouvées par Google dans le domaine *.bj* est de 47 600<sup>10</sup> (environ 700 000 et 400 000 pour le Sénégal et le Burkina-Faso, respectivement). L'enregistrement et la maintenance dans le domaine *.bj* reviennent à un coût relativement élevé ; et pour cause, aux frais d'enregistrement initial d'environ 50 euros<sup>11</sup>, s'ajoute une redevance mensuelle de 5 940 francs CFA<sup>12</sup>, soit 71 270 francs CFA annuels, ou environ 110 euros par an, hébergement et

taxes non encore compris ; or, des hébergeurs gratuits existent à l'extérieur du pays, notamment en Europe et aux États-Unis d'Amérique, et avec moins de 10 euros annuels, on peut enregistrer un nom de domaine en *.org*, *.com*, *.net*, ou *.info*.

Le téléphone conventionnel est géré par Bénin Télécoms avec 76 300 abonnés, soit 1,02 lignes téléphoniques pour 100 habitants ; plus de 50 000 demandes demeurent non satisfaites (Bénin Télécoms, 2007, 11). La téléphonie mobile est gérée par quatre opérateurs<sup>13</sup> et comptent 1 055 700 abonnés au 31 décembre 2006, soit 12,13 téléphones pour 100 habitants ; elle représente 93,2% de l'ensemble des lignes téléphoniques. Le Bénin compte cinq stations de télévision dont une publique, et près d'une centaine de stations de radiodiffusion sonore. Il y a 43,5 postes de télévision et 441 postes de radio pour 1 000 habitants (Union des professionnels des médias du Bénin 2006, 9). Une quarantaine de quotidiens paraît au Bénin aux côtés d'une vingtaine de périodiques ; une bonne vingtaine d'entreprises de presse ont leur propre site web ; une quinzaine de maisons d'édition sont installées au Bénin. Ces chiffres n'intègrent pas les médias internationaux, audiovisuels notamment, basés à l'extérieur du pays, et ayant reçus l'agrément d'implanter des relais sur le territoire national ou de proposer leurs programmes aux résidents.

#### Profil systèmes d'information documentaire

Le Bénin dispose d'une Bibliothèque nationale avec six antennes départementales ; une Direction des Archives Nationales, des bibliothèques et centres de documentation dans certains ministères, dans des structures non publiques, surtout au niveau des ambassades occidentales et des représentations du Système des Nations Unies, et quelques bibliothèques scolaires. Les établissements universitaires disposent de systèmes d'information

documentaire, même s'ils sont très peu équipés (Mêgnigbêto 2006a, 19-20), que ce soit en locaux, en finances, en personnel adéquat, en ressources informationnelles ou en moyens matériels. Outre les deux grandes villes que sont Cotonou et Porto-Novo, l'intérieur du pays en est très dépourvu. Le réseau de systèmes d'information documentaire est ainsi très peu développé.

## 2. Qu'est-ce que la culture de l'information ?

Le concept d'origine anglophone « information literacy » a plusieurs synonymes en français : « alphabétisation informationnelle », « maîtrise de l'information », « formation à l'information », « culture de l'information », « culture informationnelle », « compétence informationnelle », « infocompétence », « éducation à l'information ». Pour notre part, nous allons utiliser les traductions « éducation à l'information » ou « culture de l'information ».

Celui qui est « informationnellement cultivé », c'est celui qui a l'aptitude de repérer, de gérer et d'utiliser effectivement l'information à des fins multiples (Bruce 1997) ; c'est celui qui sait faire « le meilleur usage de l'information » (Menou 2004, 54). J. J. Shapiro et S. K. Hughes (1996) définissent la culture de l'information comme « un nouvel art libéral qui s'étend de la connaissance de l'utilisation de l'ordinateur et de l'accès à l'information, à la réflexion critique sur la nature de l'information elle-même, son infrastructure technique et ses contextes et impact sociaux, culturels et philosophiques ». De cette définition, quatre notions clés se dégagent : « utilisation de l'ordinateur », « accès à l'information », « critique de l'information », et « infrastructures et contextes de l'information ». Est donc « informationnellement cultivé » celui qui non seulement sait utiliser l'ordinateur, mais qui en plus sait accéder aux ressources informationnelles quels qu'en soient la forme et le format,

sait les utiliser et évaluer leur pertinence. C'est ce qu'a d'ailleurs clairement exprimé le Presidential Committee de l'American Library Association (ALA): « pour être informationnellement éduquée, une personne doit être capable de savoir quand l'information est nécessaire et avoir les capacités de la repérer, de l'évaluer et de l'utiliser effectivement » (ALA 1989).

La culture de l'information doit donc être perçue comme une question de compétences, de processus et de méthodes qui s'acquièrent. Ces compétences peuvent être résumées ainsi : savoir déterminer la nature et l'étendue de l'information désirée, accéder avec efficacité et efficience à l'information désirée, évaluer de façon critique tant l'information que ses sources, intégrer l'information sélectionnée à sa base de connaissances personnelles et à son système de valeurs, utiliser efficacement l'information, individuellement ou comme membre d'un groupe, en vue d'atteindre un objectif spécifique, comprendre plusieurs des questions économiques, juridiques et sociales relatives à l'utilisation de l'information et accéder à l'information et l'utiliser de façon éthique et conformément à la loi (ACRL 2000, 2-3).

Paulette Bernhard (1998) parle plutôt d'« habiletés » et en distingue quatre groupes : 1) les habiletés de lecture, d'écriture et de calcul; 2) les habiletés de base pour l'utilisation d'un ordinateur ; 3) les habiletés de base pour la compréhension des médias ; et, 4) les habiletés de base pour l'utilisation des réseaux télématiques. Selon Lizabeth A. Wilson cité par Bernhard (1998), ces habiletés peuvent être acquises à travers quatre catégories d'activités que sont : 1) l'initiation à la bibliothèque ; 2) la formation à la recherche en bibliothèques; 3) la formation documentaire; 4) la formation à l'usage de l'information.

Shapiro et Hughes (1996) spécifient que l'habileté à utiliser un ordinateur, à utiliser les ressources d'une bibliothèque et à évaluer l'information font partie intégrante de la culture de l'information. Ils distinguent en sept groupes les compétences en matière d'éducation à l'information. 1) l'éducation aux outils ou l'habileté à comprendre et utiliser les outils pratiques et conceptuels des technologies de l'information ; 2) l'éducation aux ressources ou l'habileté à comprendre et distinguer les formes, le format, la localisation et les méthodes d'accès aux ressources d'information ; 3) l'habileté à comprendre l'encrage de l'information dans les groupes et réseaux sociaux qui la créent et l'organisent ; 4) l'habileté à comprendre et utiliser les outils basés sur les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et la recherche ; 5) l'habileté à publier électroniquement les résultats de recherche, même au format multimédia ; 6) l'habileté à s'adapter à l'évolution des techniques ; 7) l'habileté à évaluer de façon critique les forces et faiblesses, les potentialités et les limites, les coûts et les bénéfices intellectuels, humains et sociaux des technologies de l'information et de la communication.

Nous pouvons donc retenir de tout ce qui précède que la personne qui a la culture de l'information est celle qui sait utiliser les technologies de l'information et de la communication pour le traitement, la production, la mise en forme, la publication et la diffusion, le stockage, la recherche et l'organisation de l'information, sait accéder aux ressources informationnelles quelle que soit la technologie exigée, sait critiquer l'information afin d'en évaluer la pertinence, sait utiliser l'information afin de produire du savoir. On peut regrouper les axes de formations permettant l'acquisition des compétences exigées par la culture de l'information comme suit : 1) formation à l'informatique ; 2) formation à l'utilisation des ressources informationnelles d'une bibliothèque ; 3) formation à l'utilisation

des outils de la technologie de l'information et de la communication ; 4) formation à la recherche, à l'évaluation et à l'utilisation de l'information quel qu'en soit le format.

« Evaluer un article, une information, un document ... consiste à analyser et à juger au moins quatre sortes d'éléments distincts : la fiabilité de la source, la qualité du contenu, la cohérence de l'organisation, la pertinence de la présentation » (Serres 2005, 40). Si certains de ces éléments peuvent être enseignés par un professeur ou un professionnel de l'information documentaire par exemple, la qualité du contenu relève du domaine d'un spécialiste (Serres 2005, 40). La formation à la recherche de l'information est cruciale, car devant la quantité importante d'information retrouvée lors des recherches, la simple utilisation des opérateurs booléens améliore significativement les résultats (Lucas et Topi 2004, 1183).

En somme, l'éducation à l'information vise à donner l'autonomie en matière de recherche de l'information dans la société de l'information. Elle est donc indispensable à la formation, à l'éducation et à la recherche, et favorise l'éducation tout au long de la vie.

### 3. L'éducation à l'information au Bénin

Plusieurs axes permettront de faire l'état des lieux de l'éducation à l'information au Bénin ; il s'agit de la formation des professionnels de l'information documentaire (archivistes, bibliothécaires et documentalistes), les formations en informatique, la formation des usagers des systèmes d'information documentaire, la formation à la recherche et à l'évaluation de l'information.

La formation des professionnels de l'information a démarré au Bénin en 1982 avec le soutien financier et technique de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) et de l'UNESCO (Mehissou 2002; Sonon et Hounyo 1997, 6). Cette formation est de niveau universitaire et dure trois ans. Elle débouche sur un diplôme de niveau licence. Les lauréats devraient être en mesure de planifier la création, la gestion et le développement des systèmes d'information documentaire. La faiblesse de ce programme à l'heure actuelle reste la présence négligeable de l'informatique par rapport aux exigences engendrées par l'évolution fulgurante des technologies de l'information et de la communication et leur inconditionnalité dans la vie professionnelle aujourd'hui (Sonon et Hounyo 1997, 24-28 ; Mègnigbêto 2007, 164). De 1982 à 2006, l'école a formé dans les trois filières que sont la documentation, l'archivistique et la bibliothéconomie, près de quatre cents professionnels de l'information de plusieurs nationalités<sup>14</sup>, et travaillant aussi bien dans le secteur public que privé, dans des organismes nationaux ou internationaux, sur le territoire national ou à l'étranger (Sonon et Hounyo 1997, 16).

L'informatique n'existe pas comme cours dans les programmes officiels de formation générale. Elle est plutôt enseignée dans certaines filières de formation secondaire technique ou professionnelle, et à l'université dans les filières spécifiques. Cependant, depuis 1990, certains établissements du secondaire ou de l'université ont introduit l'informatique, mais en général ce cours se fait théoriquement, c'est-à-dire sans matériels informatiques, parce que les établissements n'en disposent pas ou peu par rapport à l'effectif d'une classe pour pouvoir organiser des séances pratiques. Dans l'enseignement privé, une expérience de l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans l'éducation est un grand succès ; il s'agit du Cercle d'études et de renforcement des connaissances, plus connu sous l'acronyme *Projet CERCO*<sup>15</sup>. Au CERCO, les technologies de l'information et de la

communication entrent non seulement dans l'enseignement mais également dans les correspondances entre parents d'élèves et administration scolaire. De nombreux « cabinets privés » de formation en informatique générale pullulent dans les grandes agglomérations.

L'inexistence de système d'information documentaire dans la majorité des établissements de l'enseignement secondaire fait qu'on ne pourrait pas y envisager un programme de formation des usagers. A l'université, la formation des usagers des services d'information à l'utilisation des outils d'orientation n'est pas formalisée ; elle pose pourtant tous les jours des problèmes et ternit aussi bien l'image des bibliothèques que celles des professionnels de l'information documentaire (Mêgnigbêto 2006a, 21-22). Comme on peut le deviner, il n'y a pas de formalisation de cours sur la recherche et l'évaluation de l'information, que ce soit en bibliothèque ou sur le réseau Internet ; il se pourrait qu'il y en ait dans certaines formations spécialisées, mais l'inscription dans de tels cours dans le cursus général n'existe pas.

#### 4. Perspectives de l'éducation à l'information au Bénin

A moins d'une nouvelle prise de conscience (et là, les professionnels de l'information ont un grand rôle à jouer), il n'est envisagé aucun programme structuré d'éducation à l'information. Il existe, certes, des actions qui peuvent favoriser l'acquisition de l'une ou l'autre des compétences qu'elle exige, notamment en matière de maîtrise des technologies de l'information et de la communication; mais elles sont éparses.

Primo, nous soulignons l'exonération de l'importation du matériel informatique de tous droits et taxes depuis 1999 ; cette décision a diminué sensiblement le coût du matériel informatique et en a certainement favorisé l'acquisition. Secundo, l'introduction de l'informatique dans le

ystème éducatif dès le secondaire. Un *Programme de technologie de l'information et de la Communication pour l'éducation* a été élaboré et validé en avril 2007 par le Ministère des enseignements primaire et secondaire, selon lequel l'informatique sera une matière à part entière comme les mathématiques, le français, la physique, les sciences de la vie et de la terre ou l'anglais ; elle sera obligatoire et son coefficient variera suivant les classes. Son caractère obligatoire fera que les élèves le prendront aussi au sérieux comme les autres matières enseignées. Le cours sera assuré par un enseignant titulaire d'un diplôme en informatique de niveau licence au minimum. A l'issue des quatre premières années du programme, l'élève devra être en mesure d'effectuer des opérations de saisie et de calcul de manière autonome ; il sera aussi capable de faire des recherches personnelles sur Internet. Au bout des trois années suivantes, les apprenants pourront effectuer des travaux de production à l'aide des logiciels graphiques, de représentation et de bases de données. Ils pourront aussi faire des recherches documentaires (Kèkè 2007, 12).

Tertio, les réformes en cours du programme de formation des professionnels de l'information et de la documentation que sont les bibliothécaires, archivistes et documentalistes. Ces réformes visent le renforcement et la densification des cours en informatique afin de donner aux futurs gestionnaires des systèmes d'information documentaire les bases nécessaires pour faire face aux exigences de l'environnement de travail fortement dominé par les technologies de l'information et de la communication. Quarto, des réformes ont été initiées en 2006 pour rendre le secteur des télécommunications compétitif (Gouvernement du Bénin 2007a, 39) et le faire participer à la croissance. Ainsi un programme *Technologies de l'information et de la communication* est prévu afin de faire du secteur « un levier d'impulsion du développement économique et social, accompagnant les actions de réduction de la pauvreté » (Gouvernement du Bénin 2007b, 15). Deux objectifs spécifiques de ce programme sont la promotion de

l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le domaine de l'éducation et la généralisation de leur utilisation dans l'administration. Comme résultats, le programme devra aboutir à la création de centres départementaux de télé-enseignement, l'introduction de l'informatique dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire, l'installation de clubs Internet dans les établissements primaires, secondaires, supérieurs et dans les lycées d'enseignements techniques et professionnels, la création de plates formes de télé-enseignements dans toutes les universités du pays, la création d'unités d'information publique et des cybercafés communautaires dans toutes les communes, la réalisation de l'e-gouvernement et la réalisation de l'intranet dans tous les ministères (Gouvernement du Bénin 2007b, 16).

Cependant, aucune disposition n'est actuellement envisagée quant à la formation systématique des usagers des systèmes d'information documentaire.

##### 5. Propositions pour la réalisation de l'éducation à l'information au Bénin.

Nous faisons ici des propositions visant à compléter les actions déjà programmées ou exécutées. Nous les situons au niveau général, de l'enseignement, des bibliothèques, de l'accès à l'Internet, de l'informatique et de la recherche scientifique et technique.

1) Au niveau général : mettre en place une structure nationale chargée d'observer, d'évaluer et de proposer des activités prospectives relatives à l'éducation à l'information ; améliorer le taux de couverture du territoire national en énergie électrique ; améliorer la qualité des services de fourniture de l'énergie électrique.

2) Au niveau du système éducatif : assurer la gratuite effective de l'enseignement primaire y compris dans le secteur privé et l'étendre progressivement dans le secondaire ; rendre l'enseignement obligatoire jusqu'à un niveau afin de maintenir dans le cursus un tant soit peu les enfants ; mettre en place dans tous les collèges et lycées des bibliothèques bien équipées, régulièrement approvisionnées et dotées des moyens financiers, matériels et humains nécessaires ; au cours secondaire et dans les universités, introduire un cours sur la méthodologie et la recherche d'information en bibliothèques, sur les supports multimédia et sur le réseau Internet ; prévoir et recruter en nombres suffisant des enseignants en recherche d'information aussi bien pour le secondaire que pour le supérieur.

3) Au niveau des bibliothèques : favoriser l'accès aux bibliothèques et centres de documentation par leur signalement ; mettre en place un programme de formation systématique des utilisateurs aux outils de repérages et de recherche en bibliothèque ; assurer la formation continue du personnel des bibliothèques, centres de documentation et des centres d'archives surtout en technologies de l'information et de la communication ; élaborer des outils de recherche adaptés et facilement utilisables.

4) Au niveau de l'informatique : équiper les collèges et lycées de laboratoires informatiques ; assurer la maintenance et la sécurité des postes d'ordinateurs des laboratoires informatiques.

5) Au niveau de l'Internet : favoriser l'accès à moindre coût aux cybercafés des institutions scolaires et académiques pour les besoins de l'enseignement et de la recherche ; favoriser la production et la mise en ligne de contenus sur le web ; créer dans les lycées, collèges et universités des cybercafés bien équipés, avec une connexion à haut débit ; créer des cybercafés communautaires pour favoriser l'accès de la grande masse.

6) Au niveau de la recherche scientifique et technique et l'innovation technologique : encourager la recherche scientifique et technique et l'innovation technologique ; organiser la collecte, l'analyse et la diffusion de l'information sur les publications scientifiques et

techniques et les innovations technologiques par les chercheurs nationaux ; mettre en place un plan de financement de la recherche.

## Conclusion

Malgré le taux de scolarisation croissant, le niveau des élèves béninois ne cesse de baisser. Des initiatives comme l'introduction de l'informatique seule ne suffisent pas pour accomplir l'éducation à l'information. Nous dirons comme Shapiro et Hughes (1996), qu'il est nécessaire de savoir utiliser l'ordinateur pour tirer avantages des réseaux d'information, mais qu'il compte aussi de savoir évaluer l'information retrouvée, la consommer pour produire du savoir et préparer la prochaine étape de l'évolution de notre société, la Société du savoir telle que le prédit l'UNESCO (2005). Il existe des actions éparses qu'il faudrait fédérer, coordonner et renforcer afin d'élaborer un vrai programme de culture de l'information. Si rien ne se fait, à cette allure, le Bénin risque de rater son entrée dans la Société du savoir. En attendant, les professionnels de l'information documentaire, que ce soit dans les institutions d'enseignement secondaire, universitaire ou de la lecture publique, devraient pouvoir prendre des initiatives et mettre en place un programme de formation à la recherche, à l'évaluation et à l'utilisation des ressources informationnelles au bénéfice de leurs usagers.

Dans le contexte général de baisse de niveaux avéré des élèves et de forts taux d'échecs aux examens scolaires et universitaires, les spécialistes de l'information documentaire, les enseignants, les parents d'élèves et d'étudiants, de même que les gouvernants doivent comprendre qu'il y a une corrélation positive entre connaissance de l'utilisation des ressources informationnelles – et partant, culture de l'information – et réussite scolaire et universitaire (Coulon 1996).

Même si la volonté politique arrivait à exister, la faible couverture des besoins en énergie électrique, le faible pouvoir d'achat des citoyens, la paupérisation croissante et les problèmes économiques et sociaux constituent des handicaps sérieux à l'introduction, l'utilisation et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Dans ces conditions, il est fort probable que leur maîtrise soit hypothétique. Et, on peut dire comme Philippe Hugon (2006) que « *Les Africains ont les pieds dans le néolithique et la tête dans Internet* »<sup>16</sup>.

## Références bibliographiques

American Library Association Presidential Committee on Information Literacy. 1989. *Final report*. <http://www.ala.org/ala/acrl/acrlpubs/whitepapers/presidential.htm> (consulté le 31 août 2006).

Association of College and Research Libraries. 2000. *Information literacy competency standards for higher education*. Chicago: American Library Association. <http://www.ala.org/ala/acrl/acrlstandards/standards.pdf> (consulté 23 octobre 2007).

Bénin Télécoms. 2007. Présentation au 1<sup>er</sup> forum du secteur privé sur les technologies de l'information et de la communication au Bénin, Cotonou, 17-19 mai.

Bernhard, Paulette. 1998. Apprendre à «maîtriser» l'information : des habiletés indispensables dans une «société du savoir». *Education et Francophonie* 26, n° 1, <http://www.acelf.ca/c/revue/revuehtml/26-1/09-bernhard.html> (consulté le 12 avril 2007).

Bruce, Christine. 1997. Seven Faces of Information Literacy in Higher Education. <http://sky.fit.qut.edu.au/~bruce/inflit/faces/faces1.htm>.

Coulon, Alain. 1996. Penser, classer et catégoriser : l'efficacité de l'enseignement de méthodologie documentaire à l'université. *Espace universitaire*, n° 15, <http://www.ext.upmc.fr/urfist/coulon.htm> (consulté le 27 février 2006).

Gouvernement du Bénin. 2007a. Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté.

Gouvernement du Bénin. 2007b. Programmes d'actions prioritaires de la SCRP 2007-2009.

Gouvernement du Bénin. 2007c. Orientations stratégiques de développement du Bénin 2006-2011 : le Bénin émergent.

Institut national de la statistique et de l'analyse économique. 2003. Recensement général de la population et de l'habitat 2002 : synthèse des résultats. Cotonou : INSAE.

Kèkè, Cosme. 2007. Système éducatif ; introduction de l'informatique. *Adjinakou*, 5 février.

Lohento, Ken. 1997. Radioscopie de la connexion du Bénin à l'internet. Mémoire de fin de formation, Université nationale du Bénin. <http://www.iafric.net/benin/memo/index.html> (consulté le 1<sup>er</sup> mars 2004).

Lucas, Wendy et Heikki Topi. 2004. Training for the web search: will get you in shape? *Journal of the American Society for Information Science and Technology* 55: 1183-1198.

Méhissou, Mathieu. 2002. La formation des professionnels béninois de l'information documentaire. *La Nation*, 22 avril. [http://www.adadb.bj.refer.org/article.php3?id\\_article=27](http://www.adadb.bj.refer.org/article.php3?id_article=27). (consulté le 30 novembre 2004).

Mégnigbêto, Eustache. 2006a. La BU d'Abomey-Calavi : prestations et images vues par les utilisateurs. <http://eustachem.freehostia.com/spip.php?article12> (consulté le 23 mars 2007).

Mêgnigbêto, Eustache. 2006b. Internet-based resources citation by undergraduate students: A case study of Library and Information Science students in Benin. *The International Information & Library Review* 38: 49-55.

Mêgnigbêto, Eustache. 2007. LIS curriculum in French speaking West Africa in the age of ICTs : the case of Benin and Senegal. *The International Information & Library Review* 39: 158-165.

Menou, Michel J. 2004. Culture de l'information. In Dictionnaire de l'information. 2<sup>ème</sup> ed. Paris : A. Colin.

Serres, Alexandre. 2005. Evaluation de l'information sur Internet : le défi de la formation. *Bulletin des Bibliothèques de France* 50 : 39-44. <http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/pdf/bbf-2005-6/bbf-2005-06-0033-005.pdf>. (consulté le 20 avril 2007).

Shapiro, Jeremy J. et Shelley K. Hughes. 1996. Information literacy as a liberal art: enlightenment proposal for a new curriculum. *Educom Review* 31, n° 2. <http://www.educause.edu/pub/er/review/reviewarticles/31231.html> (consulté le 6 avril 2007).

Sonon, Stéphane et Narcisse Hounyo. 1997. La formation en sciences et techniques de l'information au Centre de formation aux carrières de l'Information : évaluation. Mémoire de fin de formation, Université nationale du Bénin. [http://www.adadb.bj.refer.org/IMG/doc/memocefoci\\_steph\\_narc.doc](http://www.adadb.bj.refer.org/IMG/doc/memocefoci_steph_narc.doc) (consulté le 28 avril 2005).

UNESCO. 2005. *Vers les sociétés du savoir : Rapport mondial de l'Unesco*. Paris : UNESCO.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001419/141907f.pdf> (consulté le 2 mai 2007).

Union des professionnels de média du Bénin. 2006. *Agenda 2007 : médias, communication et élections*. Cotonou: Fredrick Ebert Stiftung.

---

<sup>1</sup> Les données démographiques de ce paragraphe sont issues du Recensement général de la population et de l'habitat (Institut national de la statistique et de l'analyse économique - INSAE, 2003).

<sup>2</sup> Le Burkina Faso a une superficie de 272 600 km<sup>2</sup> pour une population de 13,63 millions d'habitants ; le Sénégal a une superficie de 196 000 km<sup>2</sup> pour une population de 11,94 millions d'habitants.

<sup>3</sup> Discours de la Ministre béninoise des enseignements primaire et secondaire le 21 avril 2007 à l'occasion de la Semaine mondiale de l'éducation, édition 2007.

<sup>4</sup> La gratuité, pour le moment, porte uniquement sur les frais de scolarité et ne couvre pas les autres dépenses liées à la scolarisation comme les déplacements, l'uniforme, le matériel et la restauration.

<sup>5</sup> D'après un message du 22 octobre 2006 de M. Jean-Baptiste Monkotan, Professeur à l'Université d'Abomey-Calavi, sur la liste de discussion [benin@listes.ulaval.ca](mailto:benin@listes.ulaval.ca).

<sup>6</sup> Les informations sur la propriété industrielle ont été recueillies au Centre de documentation du CENAPI

<sup>7</sup> Les chiffres de ce paragraphe ont été extraits, sauf indications contraires, de la base de données en ligne de l'Union Internationale des Télécommunications (IUT) à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-D/icteye/Indicators/Indicators.aspx>. Les données sont à jour au 31 décembre 2006 ; suivant ces statistiques, le Bénin comptait 8,7 millions d'habitants.

<sup>8</sup> Communiqué de presse de la Direction générale de Bénin Télécoms, 21 avril 2007.

<sup>9</sup> Communiqué de la Sonatel du 5 octobre 2006, *La vitesse de la bande passante de Sonatel portée à 1,24 Gbit/s*, <http://www.sonatel.sn/xamxam.xiibar.9.0.98.le> (consulté le 08 mai 2007)

<sup>10</sup> Recherche avancée portant sur l'expression « site : .bj » effectuée le 24 avril 2007.

<sup>11</sup> Bénin Télécoms a lancé le 22 octobre 2007, un service dénommé Kanakoo. Sur le site web de ce service, il est écrit que le nom de domaine .bj coûte 20.000 francs CFA, soit 30 euros. (cf. <http://www.kanakoo.bj>). Toutefois, aucune autre information n'est donnée sur la redevance mensuelle.

<sup>12</sup> Informations disponibles sur le site <http://www.nic.bj/> (consulté le 24 avril 2007)

<sup>13</sup> Les quatre opérateurs de la téléphonie mobile sont Bell Bénin Communication, Moov, MTN et Libercom. Un cinquième opérateur, GbobaCom, a été agréé le 16 Août 2007 ; toutefois, il n'a pas encore commencé à proposer ses services aux populations.

<sup>14</sup> Ce chiffre provient d'une actualisation des statistiques données par E. Mègnigbèto (Mègnigbèto 2006b, 50)

<sup>15</sup> Son site web est <http://www.projetcerco.com>

<sup>16</sup> Hugon, Philippe. 2006. *Géopolitique de l'Afrique*. Paris : A. Colin, cité par Catherine Didier-Fevre, <http://www.clionautes.org/spip.php?article1204>